

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 09 septembre 2013 à 20h00**  
**Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPI**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2013
3. Assermentation d'un Conseiller
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal N° 04/2013 relatif à une demande de crédit de CHF 7'650'000.00 pour la construction d'un bâtiment scolaire sur la parcelle N° 558 « Les Communaux » 2<sup>ème</sup> étape**
7. Propositions individuelles

**1. Appel**

40 Conseillers participent à la séance, 8 excusés, 2 absents

## **2. Procès-verbal du 17 juin 2013**

- M. V. Payot : page N° 2114 modifier la phrase « ... et nos municipaux sont pris au piège »
- M. B. Gmür : page 2112, modifier la phrase « ... la Municipalité est bien sûr libre de donner une suite favorable ou non aux recommandations, moyennant les explications d'usage.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

## **3. Assermentation d'un Conseiller**

Suite à la démission de Mme S. Cochard, M. C. Fuerer est prié de bien vouloir s'avancer jusque devant l'assemblée afin de prêter serment. L'assemblée est priée de se lever.

M. C. Fuerer après lecture de l'article 9 de la nouvelle loi sur les communes, prête serment en levant la main droite et en disant : « je le promets »

Un exemplaire de la nouvelle loi sur les communes, notre règlement actuel (en voie de modification) ainsi qu'un trombinoscope lui est remis.

Notre Conseil est maintenant au complet pour la suite de cette législature.

## **4. Communications du Président**

M. J.-M. Schlaeppli fait lecture de la lettre de démission de Mme S. Cochard.

Il est rappelé, pour avoir été consulté à ce sujet plusieurs fois, que l'on peut démissionner du Conseil en tout temps.

J'aimerais ici relever l'échange de mails que j'ai eu avec le Président de la commission d'urbanisme ainsi que ses membres sur le préavis 4/2013. La Municipalité a convié, d'elle-même, la commission à une séance d'information et de présentation du projet.

Suite à cette séance, le Président m'a demandé de pouvoir rendre un rapport. Sur quoi j'ai répondu (après un téléphone auprès de notre Préfecture) que la Commission ayant été conviée par la Municipalité, un rapport aurait pu être envoyé à la Municipalité.

Mais je le répète, ici la Commission d'urbanisme ne peut pas rapporter sur le bienfondé de la construction d'une école.

Ce n'est pas dans ses prérogatives.

Je rends attentif le groupe de travail sur le nouveau règlement du Conseil à bien mettre au clair le rôle de cette commission tout en respectant la nouvelle loi sur les communes.

Pour finir, je rappelle qu'un groupe de travail planche sur le nouveau règlement du Conseil, il est composé des personnes suivantes :

M. Thierry Cretegny  
M. Cédric Déletra  
M. Bernard Gmür  
M. Luc Magnollay  
M. Patrick Monnard  
Mme Sandrine Buchet  
M. Boris Cuanoud  
Mme Aurélie Daiz  
Mme Christiane Bärtschi  
Mme Rosangela Buchet  
Mme Isabelle Vouillamoz (secrétariat)  
Ainsi que votre serviteur

Ce groupe travaille sur la mise à jour de notre règlement du Conseil suite à l'adoption de la nouvelle loi sur les communes, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Ce groupe s'est réuni déjà 3 fois et travaille d'une manière franche et ouverte sur tous les changements. Nous avons déjà passé en revue les éléments qui auraient pu poser problèmes pour les Conseils à venir. Actuellement nous continuons notre travail de comparaison en essayant de trouver un compromis acceptable entre ce qui nous est demandé et ce que nous voudrions garder de notre règlement, mais aussi, en apportant des changements importants quant à la manière de fonctionner de ce Conseil.

Ce travail sera long mais il est dans notre intérêt à tous de rendre une épreuve correcte qui corresponde à nos attentes et nous permettent de continuer à débattre.

Et pour finir et sans officialité, j'ai appris le départ de notre vice-présidente Mme A. Daiz pour le mois d'octobre 2013, cela sous entend que je suis à la recherche de son successeur, mais ceci pour la prochaine séance du Conseil.

## **5. Communications de la Municipalité**

### **a) M. Michel Roulet, Syndic**

#### **Personnel communal :**

Présente Mme Ciampi, boursière et lui souhaite la bienvenue. Mme Ciampi est comptable et a beaucoup de compétences. Mariée et mère de deux enfants, elle est également membre du Conseil de Lavigny et fait partie de la commission des finances.

#### **Police des constructions :**

- Le permis de construire a été délivré au Groupe automobile AMAG pour un important projet situé à l'Ouest de la Résidence Le Pacific. Ce projet estimé à CHF 30'000'000.00 comprend des garages et ateliers pour les 4 marques du groupe et 3'000m<sup>2</sup> de surfaces administratives.
- L'enquête publique d'un gros projet administratif et artisanal à l'Est de la Résidence Le Pacific cette fois vient de se terminer sans opposition. Investissement prévu à CHF 48'000'000.00. nous sommes en mesure d'entrevoir la mise en valeur de ces terrains en friche depuis trop longtemps.

#### **Accord financier Etat / Communes :**

- Un accord financier a été signé entre l'Etat de Vaud et l'UCV. L'ADCV a rejeté, avec raison à notre avis, cet accord. Le résultat est extrêmement chiche pour les communes contrairement à ce que pouvait laisser croire les communiqués de presse.

### **b) M. J. M. Fernandez**

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, pas d'enfants oubliés. Une nouvelle structure d'accueil est ouverte à Buchillon. L'association « Pomme-Cannelle » à Lavigny s'est agrandie. Aujourd'hui il y a 72 places d'accueil (24 à Lavigny – 24 à Etoy – 24 à Buchillon). La cantine scolaire fonctionne depuis la rentrée et les devoirs surveillés également.

**c) M. R. Corthay****Bâtiment administratif :**

Le remplacement de la chaudière et du boiler pour la production d'eau chaude a été effectué début août par l'entreprise Viquerat de Morges.

**Salle polyvalente :**

Le chantier avance normalement. Les écoliers ainsi que les sociétés ont pu reprendre leurs activités à la rentrée scolaire. Les capteurs solaires thermiques et photovoltaïques sont en service depuis fin août, le démontage des échafaudages est prévu pour fin octobre, après la pose du zinc-titane sur la toiture et les pignons. La pose de l'isolation périphérique est en cours.

**d) M. P. de Mestral****Route de Villars :**

La coordination avec le service des routes du canton s'est bien passée puisque la route a pu être ouverte vendredi passé en fin de journée. Nous ne savons pas encore si la partie cantonale sera marquée avec une ligne blanche au milieu.

Pour la route communale il reste les luminaires Led (retard dans la livraison) à installer, le tapis final sera posé le printemps prochain puis le marquage définitif suivra.

**e) M. L.-D. Martin****Préavis 08/2012 Crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau à Pra-Riondet**

Les travaux sur ce chemin sont presque terminés. Le revêtement a été posé il y a une semaine, mais nous attendons les résultats du laboratoire quant à la conformité de cette pose. Des corrections ne sont pas exclues. Le tapis sera posé en 2014.

En ce qui concerne la fondation de la chaussée de la partie Ouest du chemin, il s'est avéré pendant les travaux qu'elle était inexistante ou insuffisante par endroit et ceci malgré une bonne tenue du revêtement existant. Nous avons de ce fait été contraints de refonder ce tronçon. Le coût supplémentaire est de CHF 46'000.00. Il sera pris en charge par le budget de l'entretien des routes.

M. M. Roulet reprend la parole pour informer le Conseil et ses collègues que la couche de revêtement final sur le giratoire de la route d'Allaman se fera le dimanche 22 septembre. La route sera fermée.

**6. Préavis municipal N° 04/2013 relatif à une demande de crédit de CHF 7'650'000.00 pour la construction d'un bâtiment scolaire sur la parcelle N° 558 « Les Communaux » 2<sup>ème</sup> étape**

La parole est donnée à M. F. Magnollay en remplacement de M. C. Delétra (rapporteur – absent) pour la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), Mme M. Ray-Suillot, de MM J. Buclin, R. Demont, J.-L. Rochat, M. Thomson et C. Delétra (rapporteur), à la majorité propose au Conseil :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du complexe scolaire ;
2. D'accorder la demande de crédit de CHF 7'650'000.00 pour la construction et l'aménagement du nouveau bâtiment scolaire ;
3. D'autoriser le financement par un emprunt de toute ou partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment et d'un solde éventuel par la trésorerie courante ;
4. D'amortir cet investissement sur la base d'une annuité fixe, en 30 ans, pour la construction et les aménagements extérieurs, avec possibilité d'effectuer un amortissement anticipé, si résultats favorables

La parole est donnée à M. D. Grand (rapporteur) de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de M. P. Lüthi (Président), Mmes S. Buchet, M.-L. Magnenat, de MM S. Pahud et D. Grand (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du complexe scolaire ;
2. D'accorder la demande de crédit de CHF 7'650'000.00 pour la construction et l'aménagement du nouveau bâtiment scolaire ;
3. D'autoriser le financement par un emprunt de toute ou partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment et d'un solde éventuel par la trésorerie courante ;

4. D'amortir cet investissement sur la base d'une annuité fixe, en 30 ans, pour la construction et les aménagements extérieurs, avec possibilité d'effectuer un amortissement anticipé, si résultats favorables

Avant d'ouvrir la discussion le Président se permet les remarques suivantes sur le rapport de la commission ad-hoc :

Lorsque j'ai reçu ce rapport je l'ai relu plusieurs fois avec étonnement. Nous avons une commission qui a fait son travail de réflexion sur ce préavis, ce travail de réflexion est malheureusement pour ma part mal servi par un rapport qui se veut "décalé" et humoristique.

Votre Président n'est pas d'accord avec cette façon de présenter un rapport. Mais votre Président n'a pas le droit d'ingérence et ne peut faire des remarques ou donner des ordres à une Commission (heureusement d'ailleurs) sauf s'il elle ne respecte pas les règles de bases, qui sont les signatures, dates, conclusions contenant des injonctions et termes injurieux, mais là ce n'est pas le cas.

Je me suis permis de téléphoner au Président de la Commission pour dire seulement que lors de cette assemblée, je ferais une communication sur ce rapport.

L'humour est important, mais voilà où est la limite dans un document officiel et réfléchi. Pour ma part je suis le premier à sourire ou à m'esclaffer devant les contrepèteries de notre Conseiller Humourologue lors du dernier point de nos assemblées.

Néanmoins, lors d'une demande de crédit de CHF 7'650'000.00 il me semble que nous desservons notre rôle d'élu.

## **Discussion**

### La discussion

- M. V. Payot, concernant le rapport de la commission ad-hoc, il apprend que la surface photovoltaïque du bâtiment est nettement supérieure à celle de la salle polyvalente. 1<sup>ère</sup> question : le fait de mettre une surface photovoltaïque sur les deux bâtiments était-il prévu dans le projet du 1<sup>er</sup> bâtiment (budget) ? 2<sup>ème</sup> question, est-il prévu un contrat avec la SEFA pour la vente du courant ?
- M. J.M. Fernandez, contrat non, mais électricité reprise (RPC). Le budget de ce préavis est compris pour les 2 bâtiments, toits plats mais suffisant pour du photovoltaïque
- M. B. Gmür, a lu attentivement le préavis et les 2 rapports et note un net progrès par rapport au crédit d'étude. Invoque la clause du besoin afin d'aller plus loin, manque d'informations lors du crédit d'étude pour se prononcer. Là les informations sont plus claires, plus nettes et plus circonstanciées. Il remercie

la Municipalité, les deux commissions et M. J.M. Fernandez qui ont travaillé sur ce projet important. La commission des finances relève que cet investissement aura une incidence sur les finances de la commune pour ces prochaines années. L'idée de regrouper un cycle entier à Etoy pour une région, c'est parfait et logique, et l'ASSAGIE et la Commune d'Etoy ont fait un bon travail. Un point manque : élément effectif des élèves. Deux classes fermées à St-Livres, 11 ouvertes à Etoy !! Peu d'informations concernant le nombre d'élèves accueillis à la rentrée, plus de projection jusqu'en 2016 pour le site en question. Difficile d'anticiper la construction mais peut-être avons-nous été trop rapide. Il aimerait que M. J.M. Fernandez le rassure afin de voter, non pas la tête dans le sac, mais en connaissance de cause.

- M. J.M. Fernandez, une séance spéciale a eu lieu où il a été présenté une étude Microgis avec des rapports assez précis et des projections. Le Conseil a été largement éclairé sur les chiffres. Evolution actuelle assez stable, selon cette étude. Possibilité d'évolution selon le nouveau plan de développement de Littoral Parc (PAC) si des immeubles peuvent être construits du côté d'Etoy Sud (La Plantay) évolution éventuelle de + 400 habitants. Au lieu de 9 classes et garder le reste du bâtiment vide, dans le volume du bâtiment nous avons décidé de mettre 11 classes (salle des maîtres plus grande (car plus de professeurs) et salle de bricolage, celles existantes sont déjà trop petites). ARMOS demande à ce que les classes soient partagées, par exemple : pour les cours d'allemand. La bibliothèque scolaire sera également dans ce bâtiment. Lors de la rentrée scolaire une classe a été ouverte dans le bâtiment du Prieuré afin d'éviter d'enclasser des élèves dans des porta cabines. Ce nouveau bâtiment va combler nos manques, nous avons pris les devants et ce nouveau collège sera proportionné pour l'avenir. Nous restons sur un cycle primaire à Etoy. 11 au lieu de 9 n'est pas disproportionné, excellent outils scolaire et extrascolaire. Et pourquoi pas un troisième bâtiment pour un cycle secondaire ?

L'art. 63 A aura un impact sur les Communes, pour un accueil supplémentaire en parascolaire, un grand défi pour ces prochaines années.

- M. M.-O. Christinat, la commission d'urbanisme a répondu en dehors de son mandat à la demande de la Municipalité, suite à la mise à disposition des informations et du projet, elle a passé une soirée positive et fructueuse, la commission est favorable à ce projet.
- M. J.M. Fernandez, pour appuyer l'intervention de M. M.-O. Christinat, lors de la soirée, la commission a fait des suggestions intéressantes notamment sur le passage en verre

entre les deux bâtiments et a permis d'apporter une solution que l'architecte a reportée sur ses plans.

- M. B. Cuanoud, pourquoi n'est-il pas possible de présenter l'étude Microgis aux commissions (n'ayant pas pu participer à la séance) ?
- M. J.M. Fernandez, cette étude est volumineuse (pavé), difficile à distribuer à tous, mais peut être consultée, à disposition.
- M. B. Gmür, est satisfait de la réponse, on peut offrir ainsi une certaine polyvalence des locaux (scolaire et parascolaire). Affectation des locaux claire. Ludo et bibliothèque, c'est bien que cela se trouve au milieu du scolaire. Cette décision a-t-elle été faite en concertation avec les sociétés concernées ? Les milieux scolaires, les utilisateurs, ont-ils pu donner leurs idées, ont-ils été consultés concernant la répartition des locaux (aménagement) ?
- M. J.M. Fernandez, tous ont été consultés dès le départ et le groupe de travail a été impliqué. Pour la Ludo, Mme E. Glauser a été consultée (2 séances), des questions ont été posées, des séances avec le DGEO et le canton. Au niveau de l'aspect scolaire, le directeur des écoles sera le mandant d'une commission scolaire pour débattre sous quelle forme se fera la mise en place et la question financière. Une bibliothèque publique, taux d'activité pour le scolaire x% pour une bibliothécaire professionnelle et la participation des bénévoles actuelles (car la ludo-bibliothèque, c'est leur réussite et elles doivent faire partie intégrante de ce projet). Leur activité est aujourd'hui : 85% location de livre et 15 % location de jeux. Synergie Ludo – Bibliothèque. Transmis le plan au Canton pour l'implantation (360 m<sup>2</sup>). Un plus pour nous tous et nos élèves. Intégration aussi pour l'accueil parascolaire (pause de midi). Toutes ces personnes seront intégrées. Bibliothèque publique, il faudra déterminer les horaires d'ouverture.
- M. F. Magnollay, une bibliothécaire professionnelle sera-t-elle payée par l'ASSAGIE ?
- M. J.M. Fernandez, elle sera employée communale par exemple : à 80 % (60% payé par le Canton (taux d'occupation pour le scolaire) et 20% payé par la commune (taux d'occupation pour le publique)). L'ASSAGIE intervient seulement sur le plan du mobilier
- M. F. Magnollay, remercie en tant que citoyen, pour l'équilibre budgétaire assez ténu. L'ASSAGIE s'est permis en 2012 de réduire le prix des locations. Annuités qui risquent d'augmenter. Si toutes les charges ne sont pas là, difficile pour un Conseil de se dire OK on y va on fait un effort car c'est quand même la Commune qui fait l'effort déjà de mettre à disposition le terrain pour les générations futures. S'assurer sans devoir passer par une augmentation d'impôt et vous comprendrez pourquoi nous avons déjà reçu le préavis N° 05/2013. Avoir des éléments les

- plus complets possibles, toujours des informations au dernier moment, cela devient de plus en plus délicat de décider en connaissance de cause.
- M. R. Corthay, préavis clair, pour la Ludo – Bibliothèque cela fera l'objet d'un autre préavis et à ce moment-là si le Conseil refuse le préavis, nous aurons des locaux à disposition.
- M. J.M. Fernandez, vous prêtez à la Municipalité des intentions qu'elle n'a pas. Le préavis N° 05/2013 pour l'imposition vous a été envoyé pour des raisons de délais.
- M. B. Gmür, est d'accord, mais on joue souvent à se faire peur, il espère que ce bâtiment ne sera pas amorti en 2 ans, il faut pas exagérer.
- Mme V. Hüslér, dernière page concernant la rétention des eaux.
- M. R. Corthay, rétention des eaux de pluie, le bassin sera déplacé plus loin afin qu'il soit possible de l'utiliser pour de nouvelles constructions.

Plus de questions ni de remarques, le débat est clos

L'assemblée est appelée à voter :

Point 1 : D'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du complexe scolaire

**Adopté à l'unanimité**

Point 2 : D'accorder la demande de crédit de CHF 7'650'000.00 pour la construction et l'aménagement du nouveau bâtiment scolaire

**Adopté à l'unanimité**

Point 3 : D'autoriser le financement par un emprunt de toute ou partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment et d'un solde éventuel par la trésorerie courante

**Adopté à l'unanimité**

Point 4 : D'amortir cet investissement sur la base d'une annuité fixe, en 30 ans, pour la construction et les aménagements extérieurs, avec possibilité d'effectuer un amortissement anticipé, si résultats favorables

**Adopté à l'unanimité**

## 7. Propositions individuelles

- M. M.-O. Christinat, propose que Mme A. Daiz, soit remplacée dans la commission d'urbanisme.
- M. F. Magnollay, des séances de commission sans atteindre le quorum, pas possible, proposition est faite d'éviter les séances du Conseil dans les 15 premiers jours de septembre, car impossible d'avoir des membres du Conseil durant les congés scolaires ou les préavis sont remis au mois de juin. – le préavis N° 05/2013 est-il bien pour la prochaine séance du Conseil ? – Le mur du jardin (place en gravier sur le chemin du Prieuré) s'affaissait, qui a pris en charge la réparation de celui-ci.
- M. P. de Mestral, ce mur est une propriété privée (Demonjoz), la Municipalité lui a écrit pour le faire réparer, les travaux ont été effectués à ses frais.
- M. P. Lüthi, concernant le chemin Pra-Riondet, suite aux travaux fait ces derniers mois, il y a plein de voitures stationnées et personne dans les jardins. Est-il possible de mettre du tout-venant et créer des places de parking ? Problème de parking dans ce quartier.
- M. R. Corthay, cela pourrait être envisagé, mais c'est du domaine privé communal. Terrains en zone agricole, pas possible mais à voir pour faire comme au Clos-Devant.
- M. L.-D. Martin, il existe une plaque avec interdiction de se parquer sauf pour les usagers des jardins communaux. Nous allons envoyer notre nouvelle ASP.
- Mme I. Golay, concernant la place de jeux, serait-il possible d'installer une balançoire pour les tous petits.
- M. D. Grand, remercie le Président pour sa remarque concernant le texte du rapport de la commission ad-hoc ... mais d'où vient cette dérive ? Un texte bien à propos et une mascotte (écureuil) complète son message.
- M. P. Lüthi, fait remarquer que le rapport a été modifié, sinon on essaierait toujours de comprendre.

Séance levée à 21h15

**Prochain rendez-vous : lundi 07 octobre 2013 à 20h00**

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz